

Observatoire de la Démographie

Données 2012
Publication 2013



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
1 PREAMBULE	5
2 EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	7
2.1 EVOLUTION DE LA POPULATION PAR AGE	7
2.1.1 <i>Evolution du nombre de monégasques depuis 1951 avec proportion hommes/femmes et sex ratio</i>	7
2.1.2 <i>Âge moyen et âge médian 2012.....</i>	8
2.1.3 <i>Pyramide des âges 2012.....</i>	8
2.2 POPULATION PAR PAYS DE RESIDENCE ET DE NAISSANCE	9
2.2.1 <i>Population par pays de résidence.....</i>	9
2.2.2 <i>Population par pays de naissance</i>	9
2.3 POPULATION ET SITUATION FAMILIALE	10
2.3.1 <i>Population par situation familiale</i>	10
2.3.2 <i>Population par situation familiale et par âge.....</i>	10
3 NAISSANCES ET FECONDITE	11
3.1 NAISSANCES	11
3.1.1 <i>Naissances depuis 1951 avec taux de natalité et sex ratio à la naissance</i>	11
3.1.2 <i>Saisonnalité des naissances depuis 50 ans.....</i>	11
3.2 ÂGE MOYEN DES PARENTS A LA NAISSANCE	12
3.2.1 <i>Âge moyen de la mère au 1^{er} enfant et âge moyen de la mère à la naissance.....</i>	12
3.2.2 <i>Âge moyen du père au 1^{er} enfant et âge moyen du père à la naissance.....</i>	13
3.3 FECONDITE.....	14
3.3.1 <i>Indice Synthétique de Fécondité et Taux de fécondité général.....</i>	14
3.3.2 <i>Taux de fécondité général par tranche d'âge</i>	14
4 DECES ET ESPERANCE DE VIE	15
4.1 DECES	15
4.1.1 <i>Décès par sexe depuis 1951 avec taux de mortalité</i>	15
4.1.2 <i>Saisonnalité des décès depuis 50 ans</i>	16
4.2 ESPERANCE DE VIE ET AGE MOYEN AU DECES.....	17
4.2.1 <i>Espérance de vie par tranche d'âge.....</i>	17
4.2.2 <i>Âge moyen au décès par année depuis 1950.....</i>	18
5 MARIAGES ET DIVORCES	19
5.1 MARIAGES.....	19
5.1.1 <i>Nombre de mariages par année et taux de nuptialité.....</i>	19
5.1.2 <i>Mariage selon la nationalité des époux au moment du mariage</i>	20
5.1.3 <i>Mariage selon le pays de célébration.....</i>	20
5.1.4 <i>Saisonnalité des mariages.....</i>	20
5.1.5 <i>Âge moyen des célibataires au mariage : estimation.....</i>	21
5.2 DIVORCES	22
5.2.1 <i>Nombre de divorces et taux brut de divorce.....</i>	22
5.2.2 <i>Taux de divorce par durée du mariage</i>	23
5.2.3 <i>Taux de divorce cumulés par durée du mariage.....</i>	24
6 POPULATION ET MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITE.....	25
6.1 POPULATION PAR MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITE	25
6.2 POPULATION PAR MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITE ET PAR AGE.....	25
6.3 OBTENTIONS DE LA NATIONALITE PAR ANNEE	26
7 COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES	27
8 DEFINITIONS.....	28

Version 22/05/2013

1 Préambule

Ce premier Observatoire de la Démographie, étude inédite en Principauté dans ce domaine, est issu de la collaboration mise en place dans le courant de l'année 2012 entre l'IMSEE, le Service de l'Etat Civil-Nationalité et le Service Informatique de la Mairie.

Cette étude a pour but de présenter, à travers différents indicateurs traditionnellement utilisés dans ce domaine, un bilan démographique de la population de nationalité monégasque.

Le champ étudié concerne uniquement la population de **nationalité monégasque** (excluant ainsi la population des résidents étrangers). Toutes les données sont arrêtées au 31 décembre 2012. Sauf mention contraire, l'historique des données remonte à l'année 1950.

Spécificités – Informations utiles à la compréhension et l'interprétation des données :

- La Principauté de Monaco connaît quatre statuts matrimoniaux : célibataire, marié, divorcé et veuf. Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) français n'a pas d'équivalent.
- L'ensemble de la population de nationalité monégasque est connu, résidente ou non. C'est cette population totale qui est ici étudiée.
- Les évolutions législatives en matière de transmission et d'acquisition de la nationalité monégasque, compte tenu de la taille de la population, ont un effet visible sur les principales données démographiques annuelles. Les années consécutives à une modification de Loi ne sont donc pas représentatives d'une tendance et sont à interpréter avec précaution.
- Les indices et ratios concernant l'année 2012 font parfois apparaître une variation accrue par rapport aux années précédente. Pour partie, l'augmentation du nombre de monégasques due au changement de la Loi sur la nationalité de décembre 2011 explique ce phénomène.
- La petite taille de la population monégasque rend certains indicateurs volatils d'une année sur l'autre. L'observation d'une série de plusieurs années est donc recommandée.
- Des différences minimales pourront apparaître entre deux éditions de l'Observatoire de la Démographie, concernant une donnée annuelle. Elles proviennent d'événements de vie (naissance, mariage, divorce, décès) qui ont eu lieu hors de la Principauté et dont la transcription à l'état civil monégasque a été postérieure à la réalisation de l'observatoire annuel. Les données présentées dans chaque édition sont celles les plus à jour au moment de la réalisation et se substituent à celles de l'année précédente.

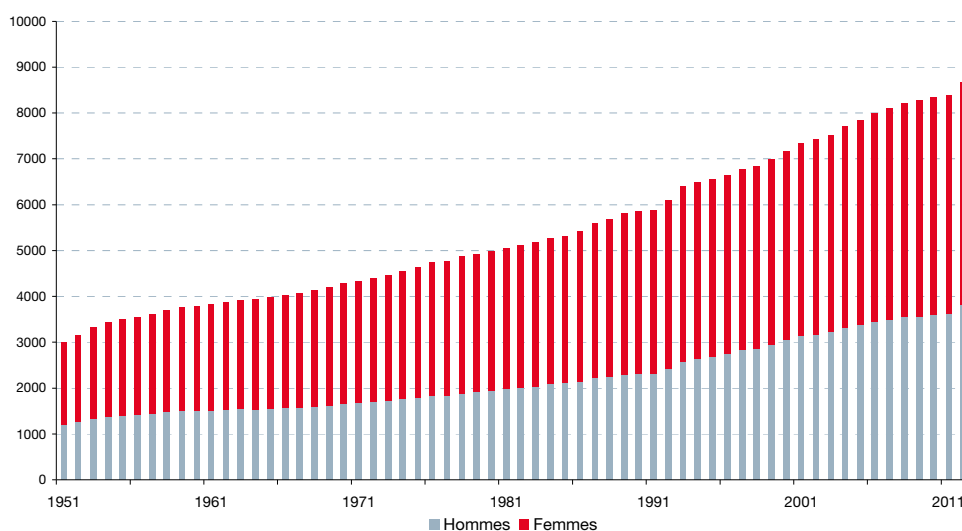
Toutes les statistiques de cet observatoire sont déclinées par genre.

2 Evolution et structure de la population

2.1 Evolution de la population par âge

2.1.1 Evolution du nombre de monégasques depuis 1951 avec proportion hommes/femmes et sex ratio¹

Année	Ensemble	Hommes	%	Femmes	%	Sex ratio
1951	3 004	1 197	39,8%	1 807	60,2%	66,2
1960	3 787	1 498	39,6%	2 289	60,4%	65,4
1970	4 289	1 656	38,6%	2 633	61,4%	62,9
1980	4 974	1 941	39,0%	3 033	61,0%	64,0
1990	5 863	2 310	39,4%	3 553	60,6%	65,0
1991	5 879	2 319	39,4%	3 560	60,6%	65,1
1992	6 090	2 415	39,7%	3 675	60,3%	65,7
1993	6 408	2 577	40,2%	3 831	59,8%	67,3
1994	6 487	2 645	40,8%	3 842	59,2%	68,8
1995	6 555	2 685	41,0%	3 870	59,0%	69,4
1996	6 644	2 743	41,3%	3 901	58,7%	70,3
1997	6 766	2 831	41,8%	3 935	58,2%	71,9
1998	6 835	2 862	41,9%	3 973	58,1%	72,0
1999	6 984	2 949	42,2%	4 035	57,8%	73,1
2000	7 175	3 051	42,5%	4 124	57,5%	74,0
2001	7 334	3 135	42,7%	4 199	57,3%	74,7
2002	7 424	3 171	42,7%	4 253	57,3%	74,6
2003	7 512	3 217	42,8%	4 295	57,2%	74,9
2004	7 716	3 318	43,0%	4 398	57,0%	75,4
2005	7 842	3 383	43,1%	4 459	56,9%	75,9
2006	7 994	3 452	43,2%	4 542	56,8%	76,0
2007	8 103	3 499	43,2%	4 604	56,8%	76,0
2008	8 212	3 552	43,3%	4 660	56,7%	76,2
2009	8 280	3 570	43,1%	4 710	56,9%	75,8
2010	8 346	3 606	43,2%	4 740	56,8%	76,1
2011	8 389	3 622	43,2%	4 767	56,8%	76,0
2012	8 675	3 823	44,1%	4 852	55,9%	78,8



Au 31 décembre 2012, le nombre de monégasques est de **8 675**. La population progresse significativement par rapport à 2011 (**+3,4%**) en raison du changement de législation sur l'acquisition de la nationalité de décembre 2011². Sur une longue période, hormis les années d'un changement de législation (1952, 1992 et 2011) la croissance est régulière.

Les femmes restent majoritaires (**55,9%**) mais la proportion d'hommes augmente régulièrement pour se situer aujourd'hui à son plus haut niveau historique.

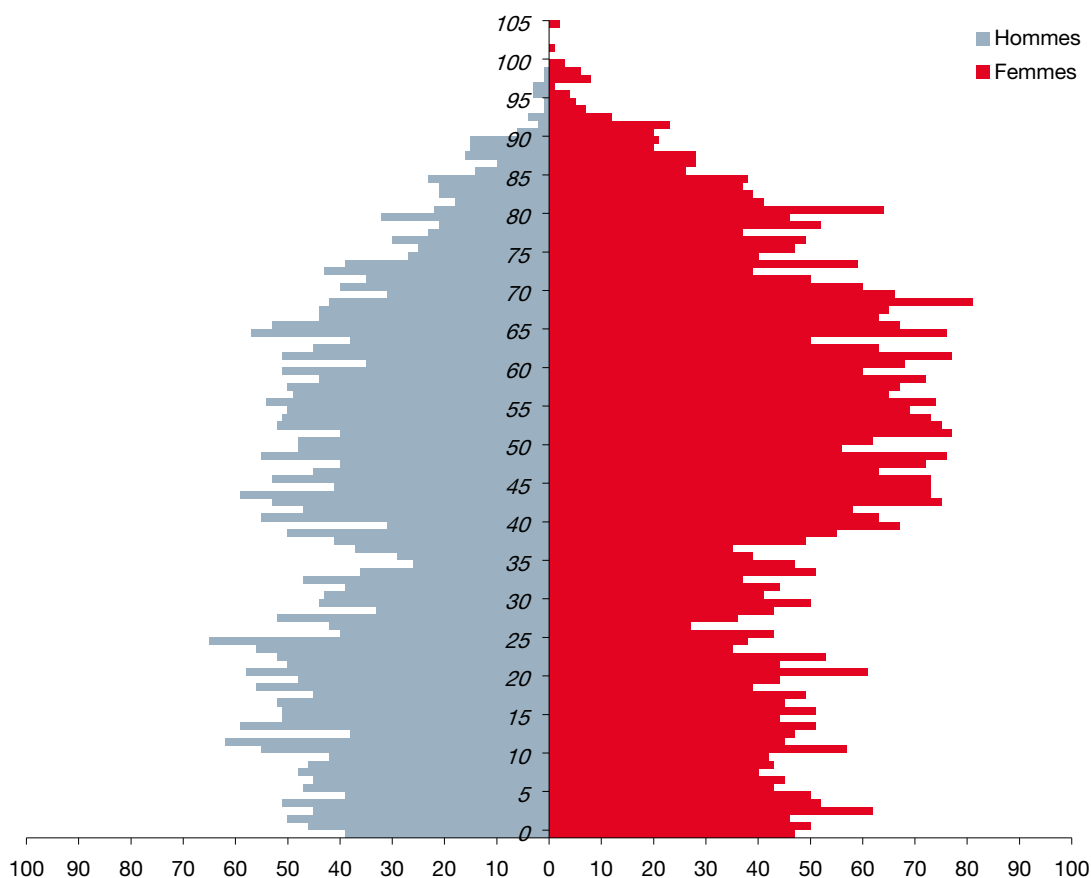
¹ Voir définition : sex ratio

² Cette réforme fixe le délai de naturalisation par mariage à 10 ans (avec un effet rétroactif) pour les femmes mais également pour les hommes, et en permettant de conserver la nationalité d'origine.

2.1.2 Âge moyen¹ et âge médian² 2012

	Ensemble	Hommes	Femmes
âge moyen	43,8	40,6	46,3
âge médian	44,7	40,4	47,9

2.1.3 Pyramide des âges 2012



Les variations visibles graphiquement entre deux âges proches se justifient en raison de la faiblesse des effectifs

La pyramide des âges des monégasques a une forme atypique qui s'explique par un nombre important « d'entrées » aux alentours de 40 ans. Il s'agit des obtentions de la nationalité par mariage. Elles concernent principalement des femmes, aux alentours des 35 ans. Ceci explique en partie la plus forte part de femmes dans la population monégasque. Le changement en 2011 de législation en matière d'acquisition de la nationalité va contribuer à rendre statistiquement plus homogène les acquisitions de nationalité par mariage quel que soit le sexe; elles se produiront cependant plus tard, vers 40 ans.

En dessous de 25 ans, les effectifs par âge sont stables, à près de 100 individus en moyenne par âge, avec une proportion équilibrée entre les hommes et les femmes.

L'âge moyen et l'âge médian sont significativement plus élevés chez les femmes (respectivement +5,7 et +7,4 ans) que chez les hommes.

17,6% de la population est âgée de 15 ans ou moins et la part des 65 ans ou plus est de **24,4%**.

¹ Voir définition : âge moyen

² Voir définition : âge médian

2.2 Population par pays de résidence et de naissance

2.2.1 Population par pays de résidence¹

Pays de résidence	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	94,9%	95,4%	94,4%
France	4,1%	3,8%	4,4%
Suisse	0,2%	0,2%	0,3%
Italie	0,2%	0,1%	0,3%
États-Unis d'Amérique	0,2%	0,1%	0,2%
Autres pays	0,4%	0,3%	0,4%

Les monégasques résident en très grande majorité en Principauté, à **94,9%**. Les monégasques vivant à l'étranger résident principalement en France.

2.2.2 Population par pays de naissance

Pays de naissance	Valeur			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	5 521	2 692	2 829	63,6%	70,4%	58,3%
France	2 300	848	1 452	26,5%	22,2%	29,9%
Italie	224	84	140	2,6%	2,2%	2,9%
États-Unis d'Amérique	66	31	35	0,8%	0,8%	0,7%
Algérie	46	16	30	0,5%	0,4%	0,6%
Suisse	42	24	18	0,5%	0,6%	0,4%
Belgique	40	12	28	0,5%	0,3%	0,6%
Maroc	39	9	30	0,4%	0,2%	0,6%
Royaume-Uni	35	10	25	0,4%	0,3%	0,5%
Allemagne	32	11	21	0,4%	0,3%	0,4%
Espagne	25	5	20	0,3%	0,1%	0,4%
Égypte	20	9	11	0,2%	0,2%	0,2%
Tunisie	18	7	11	0,2%	0,2%	0,2%
Canada	14	5	9	0,2%	0,1%	0,2%
Liban	14	4	10	0,2%	0,1%	0,2%
Autres	239	56	183	2,8%	1,5%	3,8%
Total	8 675	3 823	4 852	100%	100%	100%

63,6% des monégasques sont nés à Monaco, ce qui représente 70,4% d'hommes contre 58,3% de femmes.

630 monégasques sont nés dans un pays autre que Monaco, la France ou l'Italie.

¹ Voir définition : pays de résidence

2.3 Population et situation familiale

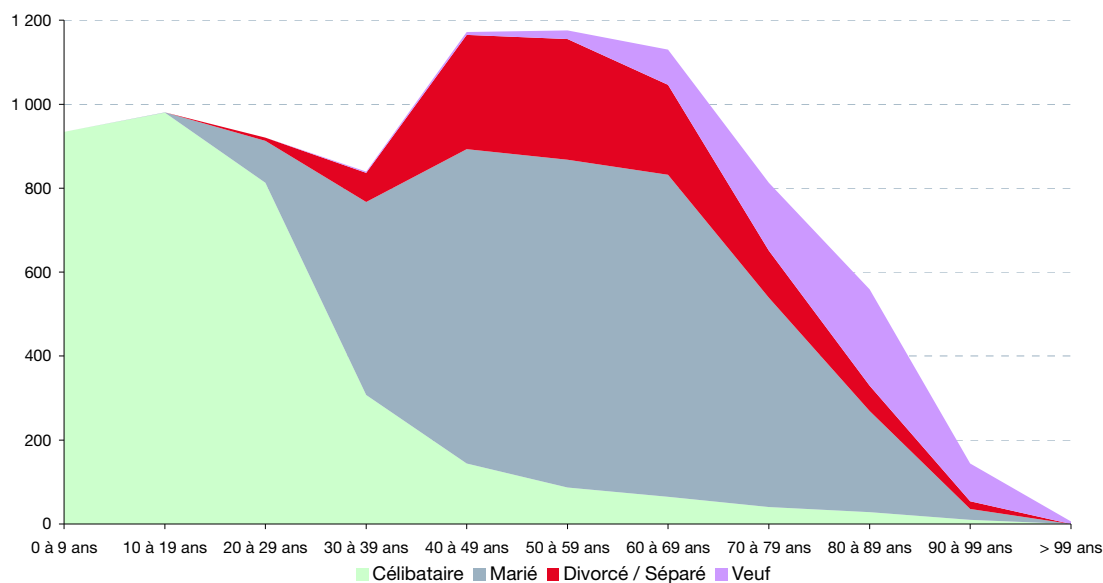
2.3.1 Population par situation familiale¹

Situation familiale	Valeur			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Marié	3 623	1 695	1 928	41,8%	44,3%	39,7%
Célibataire	3 409	1 753	1 656	39,3%	45,9%	34,1%
Divorcé	1 023	292	731	11,8%	7,6%	15,1%
Veuf	603	75	528	7,0%	2,0%	10,9%
Séparé	17	8	9	0,2%	0,2%	0,2%
Total	8 675	3 823	4 852	100%	100%	100%

2.3.2 Population par situation familiale et par âge

Âge	Situation familiale											
	Célibataire			Marié			Divorcé / Séparé			Veuf		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
0 à 9 ans	934	456	478	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 à 19 ans	980	511	469	1	0	1	0	0	0	0	0	0
20 à 29 ans	813	451	362	100	42	58	7	3	4	0	0	0
30 à 39 ans	307	175	132	460	193	267	69	24	45	4	0	4
40 à 49 ans	144	66	78	749	330	419	272	83	189	7	0	7
50 à 59 ans	87	40	47	781	351	430	287	92	195	21	3	18
60 à 69 ans	65	25	40	767	366	401	214	61	153	84	8	76
70 à 79 ans	41	19	22	498	249	249	112	23	89	162	23	139
80 à 89 ans	28	5	23	241	144	97	61	13	48	229	30	199
90 à 99 ans	10	5	5	26	20	6	18	1	17	90	11	79
> 99 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6
Total	3 409	1 753	1 656	3 623	1 695	1 928	1 040	300	740	603	75	528

Lecture : Parmi les monégasques de 30-39 ans, 307 sont célibataires, 460 sont mariés, 69 divorcés ou séparés et 4 veufs.



41,8% des monégasques sont mariés (44,3% des hommes et 39,7% des femmes) et **39,3%** célibataires (45,9% des hommes et 34,1% des femmes).

Le nombre de divorcés / séparés est le plus élevé dans la tranche des 50 à 59 ans (92 hommes et 195 femmes). La situation familiale « marié » est la plus représentée à partir de la tranche des 30 à 39 ans.

¹ Voir définition : situation familiale

3 Naissances et fécondité

3.1 Naissances

3.1.1 Naissances¹ depuis 1951 avec taux de natalité² et sex ratio à la naissance³

Année	Ensemble	Garçons	Filles	Sex ratio à la naissance	Taux de natalité
1951	20	10	10	100,0	6,7‰
1960	36	12	24	50,0	9,5‰
1970	42	25	17	147,1	9,8‰
1980	52	29	23	126,1	10,5‰
1990	82	44	38	115,8	14,0‰
1991	105	50	55	90,9	17,9‰
1992	77	40	37	108,1	12,6‰
1993	80	49	31	158,1	12,5‰
1994	82	39	43	90,7	12,6‰
1995	82	44	38	115,8	12,5‰
1996	96	48	48	100,0	14,4‰
1997	83	47	36	130,6	12,3‰
1998	101	54	47	114,9	14,8‰
1999	81	37	44	84,1	11,6‰
2000	104	60	44	136,4	14,5‰
2001	108	51	57	89,5	14,7‰
2002	81	39	42	92,9	10,9‰
2003	88	45	43	104,7	11,7‰
2004	85	46	39	117,9	11,0‰
2005	88	44	44	100,0	11,2‰
2006	86	46	40	115,0	10,8‰
2007	88	39	49	79,6	10,9‰
2008	101	50	51	98,0	12,3‰
2009	106	45	61	73,8	12,8‰
2010	97	50	47	106,4	11,6‰
2011	95	46	49	93,9	11,3‰
2012	86	39	47	83,0	9,9‰

Après avoir constamment augmenté depuis 1951, le nombre de naissances est assez stable depuis le début des années 1990, avec **91** naissances par an en moyenne ce qui implique une légère baisse du taux de natalité depuis cette période.

Le sex ratio à la naissance s'établit à **106,0** pour l'ensemble des naissances depuis 1951.

3.1.2 Saisonnalité des naissances depuis 50 ans

Mois de naissance	Années de naissance										Total
	1963-1967	1968-1972	1973-1977	1978-1982	1983-1987	1988-1992	1993-1997	1998-2002	2003-2007	2008-2012	
janvier	9,6%	7,4%	6,7%	11,0%	10,2%	7,5%	6,9%	9,1%	7,6%	6,8%	8,1%
février	8,0%	6,5%	4,8%	8,2%	7,4%	8,9%	5,4%	6,9%	9,0%	7,2%	7,3%
mars	13,3%	11,5%	10,6%	8,6%	8,6%	7,5%	9,0%	9,5%	7,1%	9,9%	9,2%
avril	9,0%	9,7%	7,7%	7,5%	6,5%	6,8%	8,3%	7,8%	8,5%	7,6%	7,8%
mai	6,4%	8,8%	4,8%	9,9%	10,5%	8,4%	7,1%	8,8%	9,2%	10,1%	8,7%
juin	9,0%	7,4%	10,6%	7,2%	8,6%	8,7%	8,3%	7,2%	7,6%	7,8%	8,1%
juillet	8,0%	10,6%	12,5%	6,8%	9,6%	8,4%	11,1%	7,4%	9,9%	10,1%	9,4%
août	3,7%	6,9%	8,7%	10,6%	8,6%	7,8%	5,9%	10,5%	6,9%	7,8%	7,9%
septembre	6,4%	8,8%	11,1%	8,9%	5,9%	8,4%	8,7%	7,6%	7,1%	8,0%	8,0%
octobre	6,4%	6,0%	6,7%	8,9%	8,3%	10,5%	9,5%	8,6%	9,4%	8,5%	8,6%
novembre	11,7%	5,1%	8,7%	5,1%	9,3%	8,2%	10,6%	7,6%	9,7%	8,9%	8,6%
décembre	8,5%	11,5%	7,2%	7,2%	6,5%	8,7%	9,2%	9,1%	8,0%	7,2%	8,3%

Lecture : Entre 2008 et 2012, 10,1% des naissances ont eu lieu en juillet. Sur 50 ans, 7,3% des naissances ont eu lieu en février.

¹ Voir définition : naissance

² Voir définition : taux de natalité

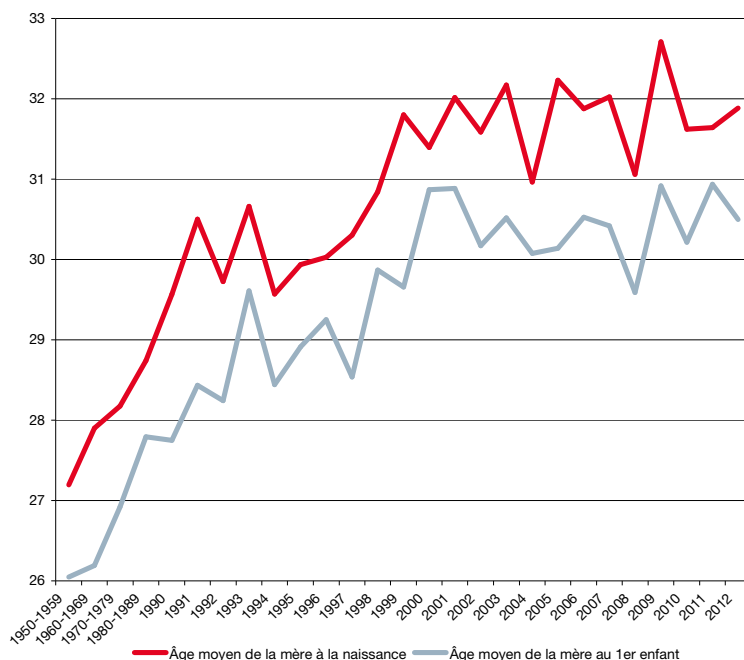
³ Voir définition : sex ratio

3.2 Âge moyen des parents à la naissance

3.2.1 Âge moyen de la mère au 1^{er} enfant et âge moyen de la mère à la naissance

Il s'agit en réalité de l'âge moyen de la mère au 1^{er} enfant de nationalité monégasque, ce qui peut amener à ce que cet âge moyen soit légèrement surévalué.

Année	Âge moyen de la mère à la naissance	Âge moyen de la mère au 1 ^{er} enfant
1950-1959	27,2	26,1
1960-1969	27,9	26,2
1970-1979	28,2	26,9
1980-1989	28,7	27,8
1990	29,6	27,8
1991	30,5	28,4
1992	29,7	28,2
1993	30,7	29,6
1994	29,6	28,4
1995	29,9	28,9
1996	30,0	29,3
1997	30,3	28,5
1998	30,8	29,9
1999	31,8	29,7
2000	31,4	30,9
2001	32,0	30,9
2002	31,6	30,2
2003	32,2	30,5
2004	31,0	30,1
2005	32,2	30,1
2006	31,9	30,5
2007	32,0	30,4
2008	31,1	29,6
2009	32,7	30,9
2010	31,6	30,2
2011	31,6	30,9
2012	31,9	30,5

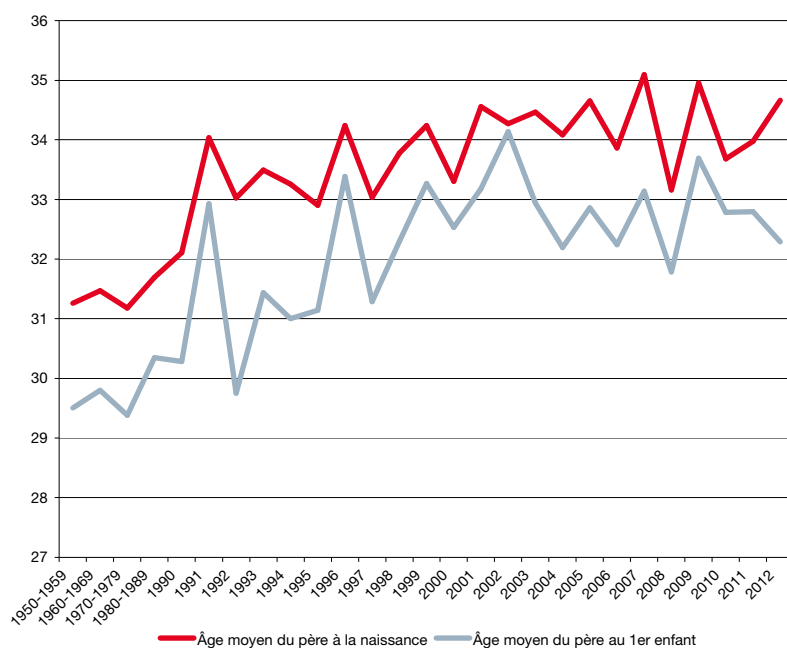


Les âges moyens de la mère à la naissance et au 1^{er} enfant ont grandement progressé depuis 1950, où ils s'établissaient respectivement à **27,2** et **26,1 ans**.

Depuis 2000, ils se situent respectivement à près de **32 ans** et plus de **30 ans**.

3.2.2 Âge moyen du père au 1^{er} enfant et âge moyen du père à la naissance

Année	Âge moyen du père à la naissance	Âge moyen du père au 1 ^{er} enfant
1950-1959	31,3	29,5
1960-1969	31,5	29,8
1970-1979	31,2	29,4
1980-1989	31,7	30,3
1990	32,1	30,3
1991	34,0	32,9
1992	33,0	29,8
1993	33,5	31,4
1994	33,3	31,0
1995	32,9	31,1
1996	34,2	33,4
1997	33,0	31,3
1998	33,8	32,3
1999	34,2	33,3
2000	33,3	32,5
2001	34,6	33,2
2002	34,3	34,1
2003	34,5	32,9
2004	34,1	32,2
2005	34,7	32,9
2006	33,9	32,2
2007	35,1	33,1
2008	33,2	31,8
2009	35,0	33,7
2010	33,7	32,8
2011	34,0	32,8
2012	34,7	32,3



En comparaison, les âges moyens du père à la naissance et au 1^{er} enfant ont connu une croissance moins importante. En 1950-1959, ils s'établissaient respectivement à **31,3 et 29,5 ans**.

En 2012, l'âge moyen du père à la naissance est de **34,7 ans**. L'âge moyen du père au 1^{er} enfant est de **32,3 ans**.

3.3 Fécondité

3.3.1 Indice Synthétique de Fécondité¹ et Taux de fécondité général²

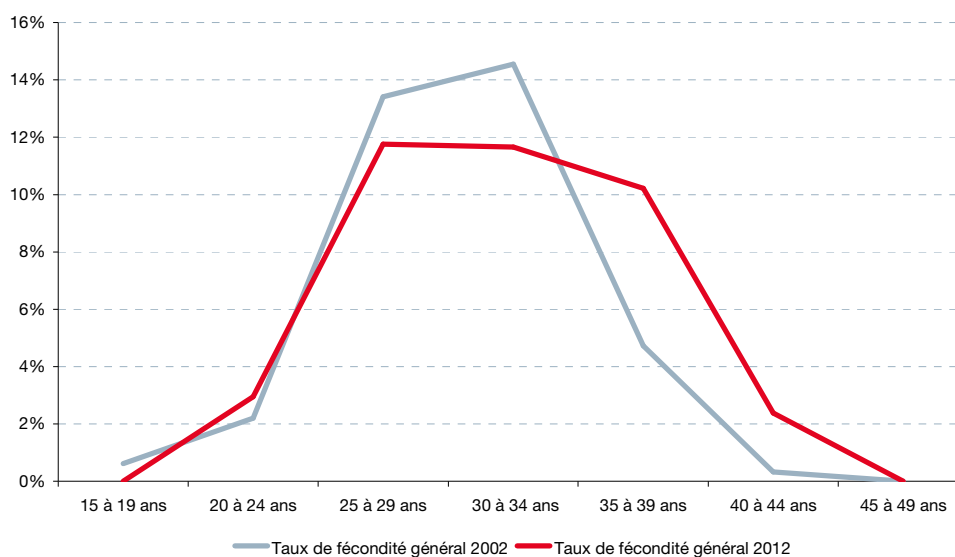
Année	Taux de fécondité général	Indice Synthétique de Fécondité (ISF)
2002	4,8%	1,8
2003	5,2%	1,8
2004	5,0%	2,0
2005	5,1%	2,0
2006	4,8%	2,1
2007	5,0%	2,1
2008	5,7%	2,4
2009	6,1%	2,5
2010	5,5%	2,3
2011	5,3%	2,2
2012	4,8%	1,9

Les faibles effectifs expliquent les variations constatées d'une année sur l'autre

En 2012, le taux de fécondité général est assez stable à **4,8%**.

L'Indice Synthétique de Fécondité est de **1,9 enfant par femme**, conservant un niveau relativement élevé même si légèrement en deçà de ces dernières années.

3.3.2 Taux de fécondité général par tranche d'âge



Lecture : Près de 12% des femmes de 30-34 ans ont mis au monde un enfant en 2012 ; dix ans plus tôt, cette proportion atteignait près de 15%

Les taux de fécondité généraux par tranche d'âge montrent que l'âge des femmes à l'accouchement en 2012 est plus élevé qu'en 2002. En effet, pour les 35-39 ans, le taux de fécondité général est de **10,2%** en 2012 contre **4,7%** 10 ans plus tôt.

¹ Voir définition : Indice Synthétique de Fécondité (ISF)

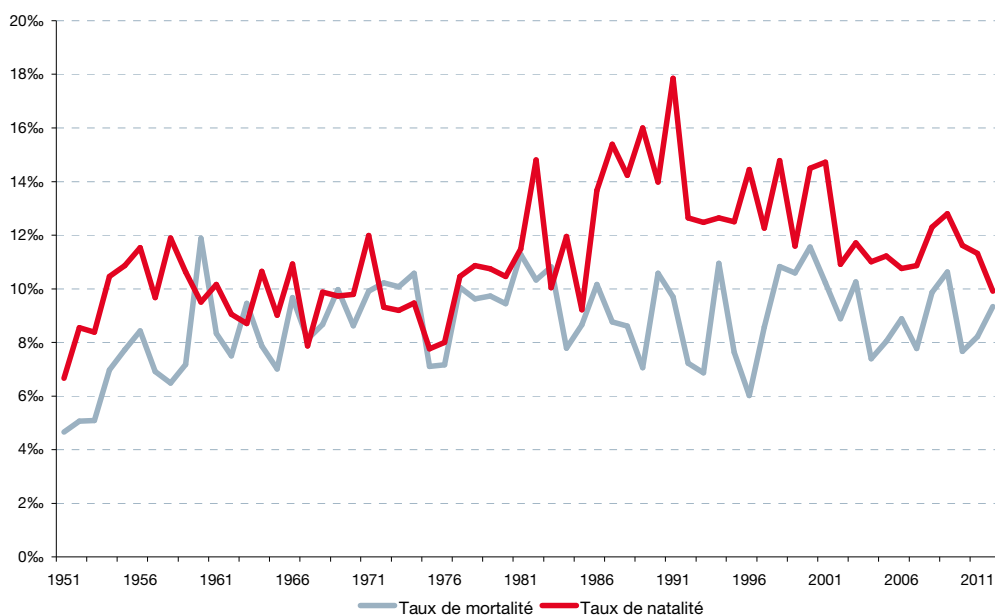
² Voir définition : taux de fécondité général

4 Décès et espérance de vie

4.1 Décès

4.1.1 Décès¹ par sexe depuis 1951 avec taux de mortalité²

Année	Ensemble	Hommes	Femmes	Taux de mortalité
1951	14	8	6	4,7‰
1960	45	29	16	11,9‰
1970	37	21	16	8,6‰
1980	47	26	21	9,4‰
1990	62	35	27	10,6‰
1991	57	31	26	9,7‰
1992	44	21	23	7,2‰
1993	44	21	23	6,9‰
1994	71	37	34	10,9‰
1995	50	27	23	7,6‰
1996	40	17	23	6,0‰
1997	58	19	39	8,6‰
1998	74	29	45	10,8‰
1999	74	36	38	10,6‰
2000	83	35	48	11,6‰
2001	75	27	48	10,2‰
2002	66	29	37	8,9‰
2003	77	33	44	10,3‰
2004	57	30	27	7,4‰
2005	63	28	35	8,0‰
2006	71	33	38	8,9‰
2007	63	32	31	7,8‰
2008	81	37	44	9,9‰
2009	88	43	45	10,6‰
2010	64	20	44	7,7‰
2011	69	30	39	8,2‰
2012	81	34	47	9,3‰



Le nombre de décès est relativement stable depuis la fin des années 90, avec **72** décès par an en moyenne.

Depuis le début des années 80, le taux de natalité est toujours supérieur au taux de mortalité.

¹ Voir définition : décès

² Voir définition : taux de mortalité

4.1.2 Saisonnalité des décès depuis 50 ans

Mois du décès	Années du décès										Total
	1963-1967	1968-1972	1973-1977	1978-1982	1983-1987	1988-1992	1993-1997	1998-2002	2003-2007	2008-2012	
janvier	7,7%	10,3%	8,7%	10,3%	8,9%	11,9%	9,1%	9,9%	10,3%	10,7%	9,9%
février	7,7%	10,8%	10,6%	10,7%	6,5%	6,7%	8,4%	9,1%	8,5%	8,4%	8,7%
mars	10,1%	6,9%	8,2%	7,1%	5,3%	3,6%	5,7%	8,6%	9,1%	8,4%	7,4%
avril	7,7%	9,4%	10,1%	7,5%	7,3%	7,9%	9,9%	10,2%	10,0%	6,3%	8,6%
mai	8,3%	5,9%	7,7%	7,5%	8,1%	9,1%	5,3%	8,1%	5,4%	9,1%	7,5%
juin	11,9%	6,4%	6,7%	7,1%	8,5%	8,3%	8,0%	5,1%	7,9%	4,7%	7,1%
juillet	7,1%	7,4%	5,3%	6,7%	7,7%	6,7%	7,6%	6,5%	10,3%	9,1%	7,6%
août	6,5%	6,4%	6,3%	9,5%	9,7%	9,1%	9,5%	8,1%	7,6%	7,0%	8,0%
septembre	5,4%	7,4%	9,1%	7,1%	10,1%	9,1%	7,6%	11,3%	5,7%	8,4%	8,3%
octobre	7,1%	11,3%	9,6%	7,9%	9,7%	10,3%	6,1%	6,5%	9,7%	9,7%	8,7%
novembre	8,9%	6,4%	8,7%	9,1%	9,7%	5,9%	8,7%	5,9%	6,0%	10,4%	7,9%
décembre	11,3%	11,3%	9,1%	9,1%	8,5%	11,5%	14,1%	10,8%	9,7%	7,8%	10,2%

Lecture : Entre 2008 et 2012, 10,7% des décès ont eu lieu en janvier. Sur 50 ans, 7,1% des décès ont eu lieu en juin.

La saisonnalité des décès est importante. Les mois d'hiver, janvier et décembre comptent respectivement **9,9%** et **10,2%** des décès.

4.2 Espérance de vie et âge moyen au décès

4.2.1 Espérance de vie¹ par tranche d'âge

Âge	Espérance de vie (2012)		
	Ensemble	Hommes	Femmes
0 an	84,7	82,7	86,8
1 à 4 ans	83,7	81,7	85,8
5 à 9 ans	80,4	77,7	83,4
10 à 14 ans	75,4	72,7	78,4
15 à 19 ans	70,4	67,7	73,4
20 à 24 ans	65,4	62,7	68,4
25 à 29 ans	60,4	57,7	63,4
30 à 34 ans	55,4	52,7	58,4
35 à 39 ans	50,4	47,7	53,4
40 à 44 ans	45,4	42,7	48,4
45 à 49 ans	40,9	38,5	43,4
50 à 54 ans	35,9	33,5	38,4
55 à 59 ans	31,6	29,8	33,4
60 à 64 ans	26,6	24,8	28,4
65 à 69 ans	22,4	20,8	23,8
70 à 74 ans	18,8	17,4	20,1
75 à 79 ans	14,4	13,2	15,4
80 à 84 ans	11,7	11,1	12,2
85 à 89 ans	7,9	8,2	7,7
90 à 94 ans	5,2	6,6	4,4
95 à 99 ans	4,0	4,7	3,4
100 à 104 ans	1,7	1,6	1,9

Lecture : Pour l'ensemble des personnes âgées entre 60 et 64 ans, l'espérance de vie est de 26,6 ans (24,8 ans pour les hommes et 28,4 ans pour les femmes)

En 2012, l'espérance de vie à la naissance s'établit à **84,7 ans (82,7 ans pour les hommes et 86,8 ans pour les femmes)**.

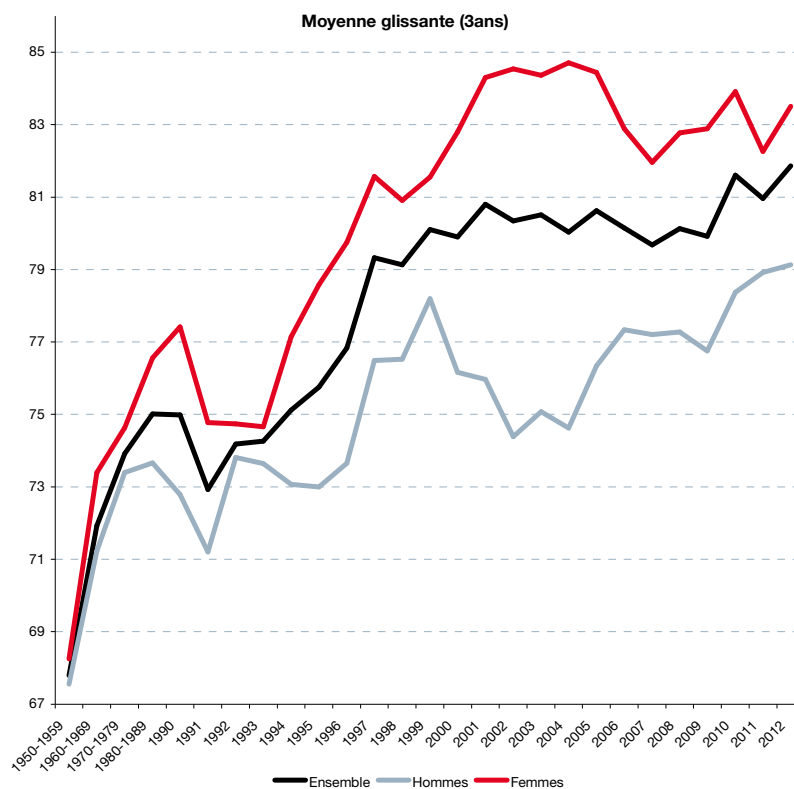
Les hommes monégasques qui ont atteint 85 ans peuvent s'attendre à vivre jusqu'à 93 ans, bien au-delà des 82,7 ans constatés pour l'espérance de vie à la naissance en 2012.

¹ Voir définition : espérance de vie

4.2.2 Âge moyen au décès par année depuis 1950

Année	Âge moyen au décès		
	Ensemble	Hommes	Femmes
1950-1959	67,8	67,6	68,3
1960-1969	71,9	71,2	73,4
1970-1979	73,9	73,4	74,6
1980-1989	75,0	73,7	76,6
1990	74,1	71,1	78,1
1991	71,0	72,8	68,8
1992	77,4	77,6	77,3
1993	74,4	70,6	77,9
1994	73,6	71,1	76,3
1995	79,3	77,4	81,6
1996	77,6	72,5	81,4
1997	81,1	79,6	81,8
1998	78,7	77,4	79,6
1999	80,5	77,6	83,3
2000	80,4	73,5	85,5
2001	81,5	76,9	84,0
2002	79,1	72,8	84,1
2003	80,9	75,5	85,0
2004	80,0	75,5	85,1
2005	80,9	78,0	83,3
2006	79,5	78,5	80,3
2007	78,6	75,1	82,3
2008	82,3	78,2	85,7
2009	78,9	77,0	80,6
2010	83,7	80,0	85,4
2011	80,4	79,8	80,8
2012	81,5	77,6	84,4

N.B. : Le tableau est présenté en données brutes alors que le graphe est en moyenne glissante (3 ans)



L'âge moyen au décès a régulièrement augmenté depuis 60 ans. En 1950-1959, il se situait à **67,8 ans**. Depuis près de 15 ans, il est stable aux alentours de 80 ans.

Après s'être accru au début des années 2000, l'écart (en moyenne glissante – 3 ans) entre les femmes et les hommes se maintient à 5 ans.

5 Mariages et divorces

5.1 Mariages¹

Les mariages considérés dans ce chapitre sont les mariages où au moins un des deux époux était monégasque à la date de célébration du mariage.

5.1.1 Nombre de mariages par année et taux de nuptialité¹

Année	Nombre de mariages	Taux de nuptialité
1951	30	10,0‰
1960	49	12,9‰
1970	53	12,4‰
1980	58	11,7‰
1990	68	11,6‰
1991	64	10,9‰
1992	78	12,8‰
1993	68	10,6‰
1994	67	10,3‰
1995	79	12,1‰
1996	76	11,4‰
1997	83	12,3‰
1998	75	11,0‰
1999	67	9,6‰
2000	59	8,2‰
2001	66	9,0‰
2002	77	10,4‰
2003	75	10,0‰
2004	72	9,3‰
2005	72	9,2‰
2006	77	9,6‰
2007	61	7,5‰
2008	87	10,6‰
2009	90	10,9‰
2010	85	10,2‰
2011	85	10,1‰
2012	68	7,8‰

Le taux de nuptialité est de **7,8‰** en 2012 en deçà de la moyenne observée depuis 1990 où il se stabilise entre 10‰ et 11‰.

¹ Voir définition : mariage

¹ Voir définition : taux de nuptialité

5.1.2 Mariage selon la nationalité des époux au moment du mariage

	Un époux monégasque, un époux français	Un époux monégasque, un époux étranger*	Les deux époux monégasques	Ensemble des mariages
1993	47	15	6	68
1994	48	17	2	67
1995	53	23	3	79
1996	51	23	2	76
1997	66	14	3	83
1998	49	22	4	75
1999	52	14	1	67
2000	39	18	2	59
2001	51	13	2	66
2002	51	18	8	77
2003	46	25	4	75
2004	47	20	5	72
2005	47	22	3	72
2006	50	25	2	77
2007	39	19	3	61
2008	57	23	7	87
2009	60	27	3	90
2010	64	17	4	85
2011	55	29	1	85
2012	48	19	1	68

*étranger autre que français

Les données concernant la nationalité des époux au moment du mariage ne sont fiables qu'à partir de 1993.

Depuis 1993, la très grande majorité des mariages rassemble un époux monégasque et un époux français. Les mariages entre deux monégasques restent rares.

5.1.3 Mariage selon le pays de célébration

Pays	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2012
Monaco	74,3%	75,4%	81,5%	87,7%	89,4%	87,5%	90,8%
France	19,5%	18,1%	13,7%	9,3%	7,3%	6,4%	5,5%
Etranger (hors France)	6,2%	6,5%	4,8%	3,0%	3,3%	6,1%	3,8%

Lecture : Entre 1980 et 1989, 87,7% des mariages ont été célébrés à Monaco

La part des mariages célébrés à Monaco a régulièrement augmentée depuis les années 1950-1959 au détriment des mariages célébrés en France. Elle est pour les mariages de 2010-2012 de **90,8%**. Celle des mariages célébrés à l'étranger hors France est stable.

5.1.4 Saisonnalité des mariages

Mois de mariage	1963-2012
janvier	5,0%
février	5,1%
mars	5,9%
avril	9,3%
mai	6,1%
juin	14,2%
juillet	11,0%
août	9,5%
septembre	13,7%
octobre	9,1%
novembre	4,0%
décembre	7,2%

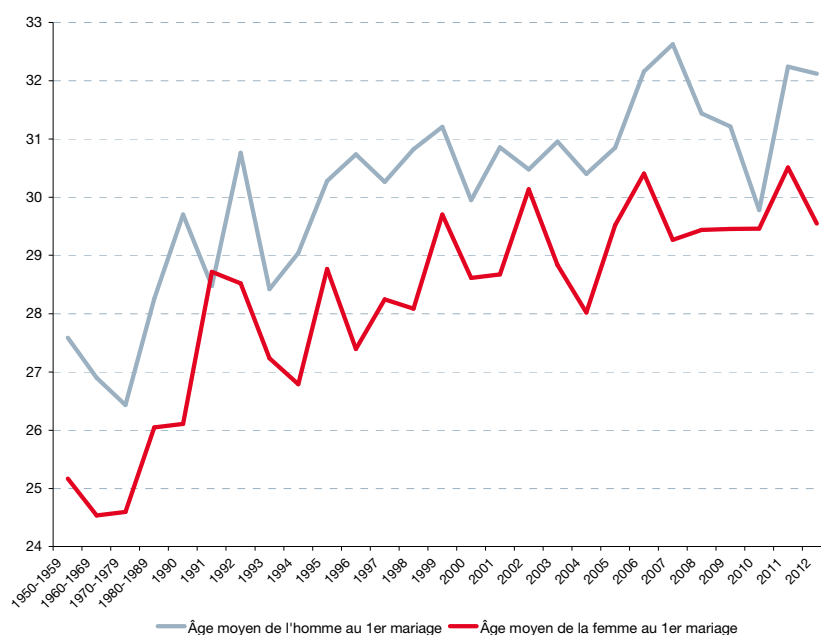
Les mariages ont une forte saisonnalité. Le mois de juin, avec **14,2%** célèbre le plus de mariage devant le mois de septembre avec **13,7%**.

5.1.5 Âge moyen des célibataires au mariage : estimation

Cette donnée est ici estimée. En effet, l'historique des mariages du conjoint non monégasque n'est pas statistiquement exploitable. Ainsi, pour éviter de considérer à tort un mariage avec un/une monégasque comme un mariage de célibataires, il a été posé comme hypothèse de ne considérer que les mariages de célibataires âgés de strictement moins de 50 ans.

Pour cette estimation, les mariages considérés ci-dessous, retiennent que les deux époux sont célibataires à la date de célébration (et non constitués d'un divorcé).

Année	Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage	
	Hommes	Femmes
1950-1959	27,6	25,2
1960-1969	26,9	24,5
1970-1979	26,4	24,6
1980-1989	28,3	26,0
1990	29,7	26,1
1991	28,5	28,7
1992	30,8	28,5
1993	28,4	27,2
1994	29,0	26,8
1995	30,3	28,8
1996	30,7	27,4
1997	30,3	28,2
1998	30,8	28,1
1999	31,2	29,7
2000	29,9	28,6
2001	30,9	28,7
2002	30,5	30,1
2003	31,0	28,8
2004	30,4	28,0
2005	30,9	29,5
2006	32,2	30,4
2007	32,6	29,3
2008	31,4	29,4
2009	31,2	29,5
2010	29,8	29,5
2011	32,2	30,5
2012	32,1	29,6



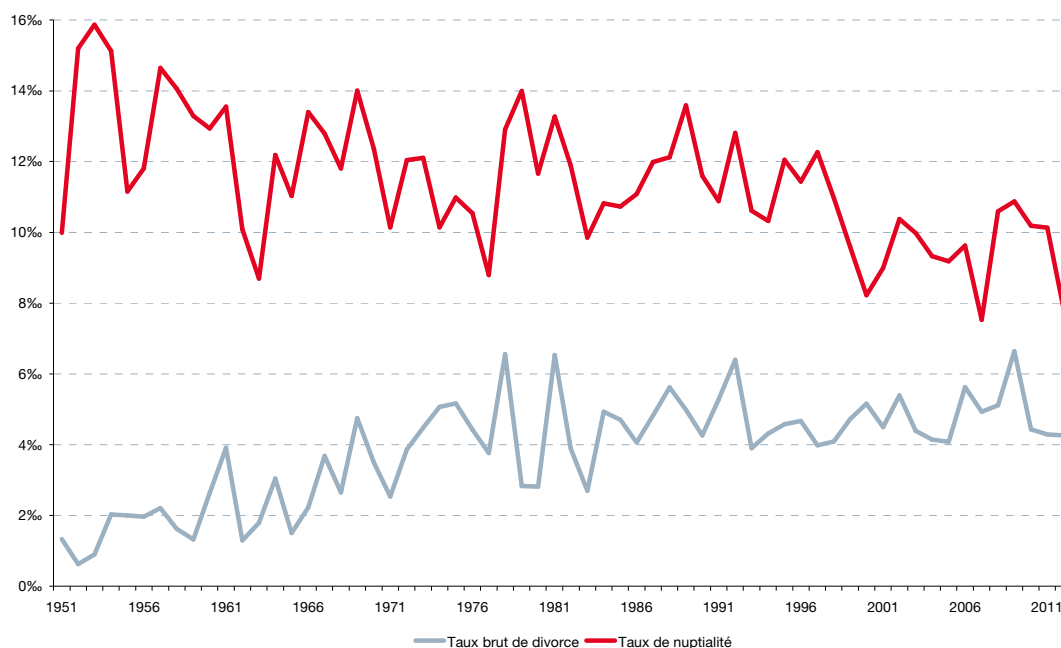
L'âge moyen des célibataires au mariage est de plus en plus élevé depuis 1950.

Alors que les générations de 1950 à 1989 se mariaient en moyenne à **27 ans** pour les hommes et **25 ans** pour les femmes, il a depuis connu une hausse continue pour s'établir aujourd'hui durablement au delà de **31 ans** pour les hommes et à près de **30 ans** pour les femmes.

5.2 Divorces¹

5.2.1 Nombre de divorces et taux brut de divorce¹

Année	Nombre de divorces	Taux brut de divorce
1951	4	1,3‰
1960	10	2,6‰
1970	15	3,5‰
1980	14	2,8‰
1990	25	4,3‰
1991	31	5,3‰
1992	39	6,4‰
1993	25	3,9‰
1994	28	4,3‰
1995	30	4,6‰
1996	31	4,7‰
1997	27	4,0‰
1998	28	4,1‰
1999	33	4,7‰
2000	37	5,2‰
2001	33	4,5‰
2002	40	5,4‰
2003	33	4,4‰
2004	32	4,1‰
2005	32	4,1‰
2006	45	5,6‰
2007	40	4,9‰
2008	42	5,1‰
2009	55	6,6‰
2010	37	4,4‰
2011	36	4,3‰
2012	37	4,3‰



Le taux brut de divorce est de **4,3‰** en 2012. Il est relativement constant depuis la fin des années 80.

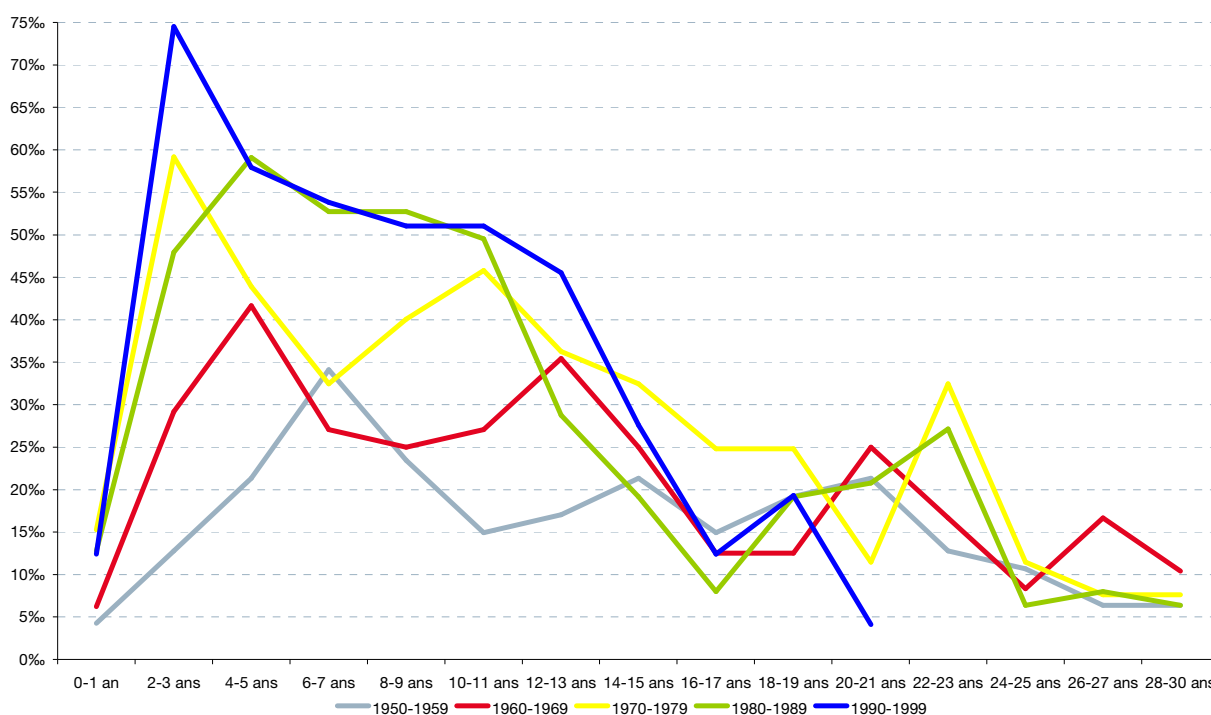
¹ Voir définition : divorce

¹ Voir définition : taux brut de divorce

5.2.2 Taux de divorce par durée du mariage¹

Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2010
0 an	0,0‰	2,1‰	1,9‰	1,6‰	0,0‰	1,2‰
1 an	4,3‰	4,2‰	13,4‰	11,2‰	12,4‰	13,4‰
2 ans	4,3‰	12,5‰	22,9‰	16,0‰	34,5‰	22,0‰
3 ans	8,5‰	16,7‰	36,3‰	31,9‰	40,0‰	22,0‰
4 ans	6,4‰	14,6‰	17,2‰	33,5‰	24,8‰	29,3‰
5 ans	14,9‰	27,1‰	26,7‰	25,6‰	33,1‰	25,6‰
6 ans	21,3‰	16,7‰	11,5‰	27,2‰	26,2‰	15,9‰
7 ans	12,8‰	10,4‰	21,0‰	25,6‰	27,6‰	13,4‰
8 ans	12,8‰	18,8‰	21,0‰	25,6‰	31,7‰	11,0‰
9 ans	10,7‰	6,3‰	19,1‰	27,2‰	19,3‰	18,3‰
10 ans	8,5‰	12,5‰	24,8‰	24,0‰	33,1‰	2,4‰
11 ans	6,4‰	14,6‰	21,0‰	25,6‰	17,9‰	2,4‰
12 ans	0,0‰	14,6‰	19,1‰	8,0‰	29,0‰	2,4‰
13 ans	17,1‰	20,8‰	17,2‰	20,8‰	16,6‰	-
14 ans	12,8‰	14,6‰	19,1‰	16,0‰	15,2‰	-
15 ans	8,5‰	10,4‰	13,4‰	3,2‰	12,4‰	-
16 ans	6,4‰	2,1‰	11,5‰	0,0‰	8,3‰	-
17 ans	8,5‰	10,4‰	13,4‰	8,0‰	4,1‰	-
18 ans	4,3‰	0,0‰	15,3‰	9,6‰	9,7‰	-
19 ans	14,9‰	12,5‰	9,5‰	9,6‰	9,7‰	-
20 ans	10,7‰	8,3‰	3,8‰	8,0‰	2,8‰	-
21 ans	10,7‰	16,7‰	7,6‰	12,8‰	1,4‰	-
22 ans	12,8‰	8,3‰	11,5‰	14,4‰	0,0‰	-
23 ans	0,0‰	8,3‰	21,0‰	12,8‰	-	-
24 ans	8,5‰	6,3‰	0,0‰	1,6‰	-	-
25 ans	2,1‰	2,1‰	11,5‰	4,8‰	-	-
26 ans	4,3‰	8,3‰	3,8‰	4,8‰	-	-
27 ans	2,1‰	8,3‰	3,8‰	3,2‰	-	-
28 ans	4,3‰	4,2‰	0,0‰	1,6‰	-	-
29 ans	2,1‰	4,2‰	5,7‰	1,6‰	-	-
30 ans	0,0‰	2,1‰	1,9‰	3,2‰	-	-

Lecture : Pour la génération des mariages de 1980-1989, le taux de divorce est maximal pour les mariages ayant duré 4 ans, avec 33,5 divorces pour 1 000 mariages.



A durée de mariage équivalente, les taux de divorce sont de plus en plus importants au fil des générations de mariages. Par exemple, pour la génération de mariage 1950-1959, le taux de divorce pour les mariages ayant duré 10 ans est de **8,5‰** contre **33,1‰** pour la génération de mariage 1990-1999.

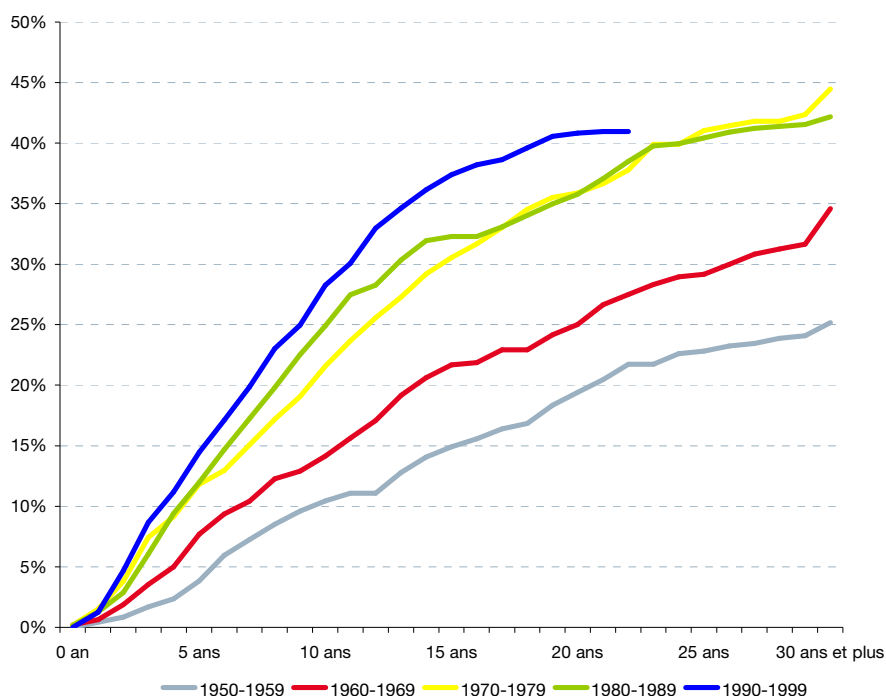
De plus, les pics des taux de divorces apparaissent plus tôt. Pour la génération de mariage 1960-1969, le taux de divorce est maximal après 5 ans contre 3 ans pour la génération de mariage 1990-1999.

¹ Voir définition : taux de divorce par durée du mariage

5.2.3 Taux de divorce cumulés par durée du mariage

Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2010
0 an	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,1%
1 an	0,4%	0,6%	1,5%	1,3%	1,2%	1,5%
2 ans	0,9%	1,9%	3,8%	2,9%	4,7%	3,7%
3 ans	1,7%	3,5%	7,4%	6,1%	8,7%	5,9%
4 ans	2,3%	5,0%	9,2%	9,4%	11,2%	8,8%
5 ans	3,8%	7,7%	11,8%	12,0%	14,5%	11,3%
6 ans	6,0%	9,4%	13,0%	14,7%	17,1%	12,9%
7 ans	7,2%	10,4%	15,1%	17,3%	19,9%	14,3%
8 ans	8,5%	12,3%	17,2%	19,8%	23,0%	15,4%
9 ans	9,6%	12,9%	19,1%	22,5%	25,0%	17,2%
10 ans	10,4%	14,2%	21,6%	24,9%	28,3%	17,4%
11 ans	11,1%	15,6%	23,7%	27,5%	30,1%	17,7%
12 ans	11,1%	17,1%	25,6%	28,3%	33,0%	17,9%
13 ans	12,8%	19,2%	27,3%	30,4%	34,6%	-
14 ans	14,1%	20,6%	29,2%	31,9%	36,1%	-
15 ans	14,9%	21,7%	30,5%	32,3%	37,4%	-
16 ans	15,6%	21,9%	31,7%	32,3%	38,2%	-
17 ans	16,4%	22,9%	33,0%	33,1%	38,6%	-
18 ans	16,8%	22,9%	34,5%	34,0%	39,6%	-
19 ans	18,3%	24,2%	35,5%	35,0%	40,6%	-
20 ans	19,4%	25,0%	35,9%	35,8%	40,8%	-
21 ans	20,5%	26,7%	36,6%	37,1%	41,0%	-
22 ans	21,7%	27,5%	37,8%	38,5%	41,0%	-
23 ans	21,7%	28,3%	39,9%	39,8%	-	-
24 ans	22,6%	29,0%	39,9%	39,9%	-	-
25 ans	22,8%	29,2%	41,0%	40,4%	-	-
26 ans	23,2%	30,0%	41,4%	40,9%	-	-
27 ans	23,5%	30,8%	41,8%	41,2%	-	-
28 ans	23,9%	31,3%	41,8%	41,4%	-	-
29 ans	24,1%	31,7%	42,4%	41,5%	-	-
30 ans et plus	25,2%	34,6%	44,5%	42,2%	-	-

Lecture : Parmi les mariages de 1960-1969, la proportion d'unions déjà rompues au bout de 20 ans est de 25%.



Les taux de divorce cumulés n'ont cessés d'augmenter au fil des générations de mariage. La proportion d'unions rompues pour la génération de mariage 1950-1959 est de **25,2%** contre **42,2%** pour la génération de mariages de 1980-1989.

Néanmoins, depuis la génération de mariages de 1970-1979, les taux de divorce cumulés sont relativement proches.

6 Population et mode d'obtention de la nationalité

6.1 Population par mode d'obtention de la nationalité

Mode d'obtention de la nationalité	Valeur			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Filiation	5 583	2 828	2 755	64,4%	74,0%	56,8%
Mariage	1 652	177	1 475	19,0%	4,6%	30,4%
OS de Naturalisation	1 354	773	581	15,6%	20,2%	12,0%
Autres*	86	45	41	1,0%	1,2%	0,8%
Total	8 675	3 823	4 852	100%	100%	100%

*dont Ordonnance Souveraine de Réintégration

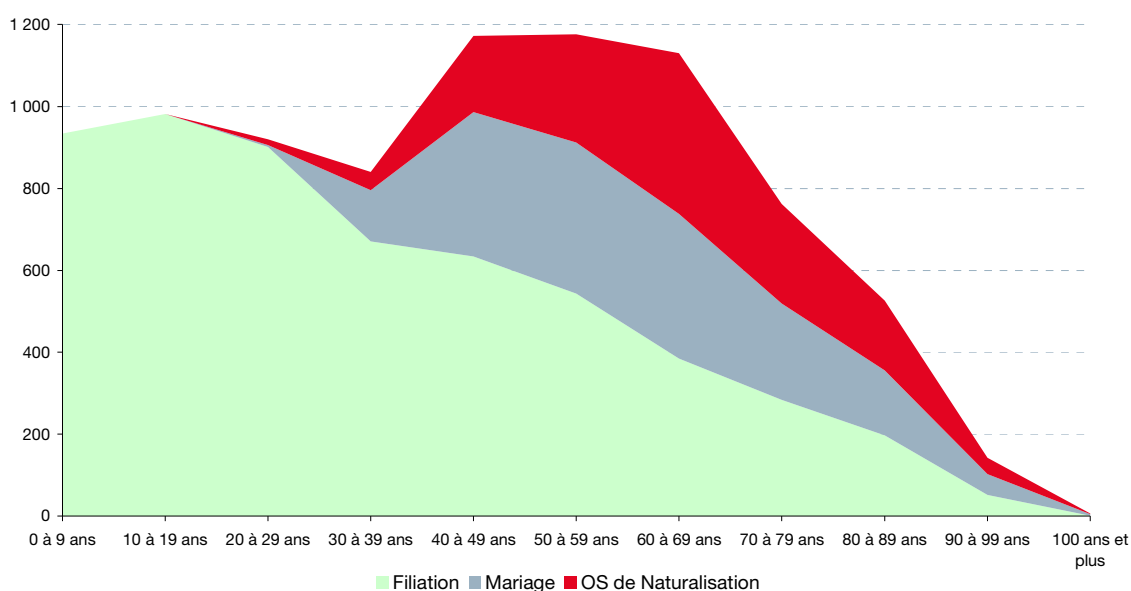
N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : 64,4 % de la population monégasque actuelle a acquis la nationalité par filiation, contre 19% par mariage et 15,6% par Ordonnance Souveraine de Naturalisation

6.2 Population par mode d'obtention de la nationalité et par âge

Âge	Mode d'obtention de la nationalité								
	Ensemble	Filiation		Ensemble	Mariage		Ensemble	OS de Naturalisation	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
0 à 9 ans	934	456	478	0	0	0	0	0	0
10 à 19 ans	981	511	470	0	0	0	0	0	0
20 à 29 ans	901	489	412	5	0	5	14	7	7
30 à 39 ans	671	342	329	125	21	104	44	29	15
40 à 49 ans	634	311	323	352	52	300	186	116	70
50 à 59 ans	543	290	253	369	40	329	264	156	108
60 à 69 ans	385	201	184	353	32	321	392	227	165
70 à 79 ans	284	139	145	235	18	217	243	127	116
80 à 89 ans	197	71	126	159	14	146	170	93	77
90 à 99 ans	52	18	34	50	0	49	40	18	22
100 ans et plus	1	0	1	4	0	4	1	0	1
Total	5 583	2 828	2 755	1 652	177	1 475	1 354	773	581

Lecture : 634 monégasques de 40-49 ans ont acquis la nationalité par filiation, 352 par mariage et 186 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.



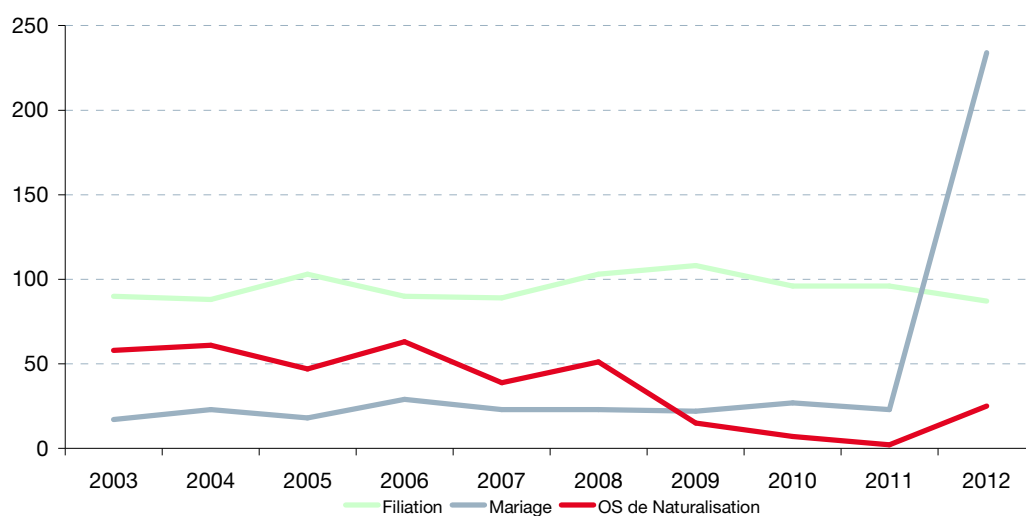
Le nombre de monégasques ayant obtenu la nationalité par filiation est nettement plus haut chez les moins de 30 ans que dans le reste de la population.

Parmi la population âgée de 40 ans et plus, près du tiers a obtenu la nationalité par mariage ou par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

6.3 Obtentions de la nationalité par année

Année d'obtention	Mode d'obtention de la nationalité								
	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	90	46	44	17	0	17	58	34	24
2004	88	48	40	23	0	23	61	37	24
2005	103	53	50	18	0	18	47	31	16
2006	90	47	43	29	0	29	63	37	26
2007	89	39	50	23	0	23	39	22	17
2008	103	51	52	23	0	23	51	32	19
2009	108	46	62	22	0	22	15	11	4
2010	96	50	46	27	0	27	7	4	3
2011	96	46	50	23	0	23	2	1	1
2012	87	39	48	234	177	57	25	10	15

*N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.
Lecture : En 2012, 87 monégasques ont acquis la nationalité par filiation, 234 par mariage et 25 par Naturalisation.*



En 2012, le nombre d'obtentions de la nationalité par mariage est multiplié par dix en raison de la loi sur l'acquisition de la nationalité¹. L'effet rétroactif de la loi explique le nombre élevé de **177** hommes.

Chez les femmes, le nombre d'obtention par mariage double en 2012. La fin de l'abandon de la nationalité d'origine lors de l'acquisition de la nationalité par mariage a encouragé une partie des femmes qui avait atteint plus de 5 ans de mariage à effectuer la démarche.

¹ Détails sur la réforme de la loi : voir chapitre 2.1.1

7 Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

	Ensemble	Monaco Hommes	Femmes	France	Italie	Allemagne	Suisse	Espagne	Royaume-Uni	Luxembourg	UE (27 pays)	Chine	Japon	Russie	Etats-Unis
% Hommes	-	44,1%	-	48,4%	48,5%	49,1%	49,3%	49,1%	49,3%	49,9%	48,8%	51,9%	48,7%	46,3%	49,3%
% Femmes	-	-	55,9%	51,6%	51,5%	50,9%	50,7%	50,9%	50,7%	50,1%	51,2%	48,1%	51,3%	53,7%	50,7%
Âge médian	44,7	40,4	47,9	39,8	43,1	44,2	41,5	39,9	39,6	38,9	40,9	34,5	44,7	37,9	36,9
Taux de natalité	9,9‰	-	-	12,6‰	9,0‰	8,1‰	10,2‰	10,2‰	12,9‰	10,9‰	10,4‰	11,9‰	8,4‰	12,6‰	13,5‰
Taux de mortalité	9,3‰	-	-	8,4‰	9,7‰	10,5‰	8,0‰	8,3‰	9,0‰	7,4‰	9,6‰	7,1‰	9,5‰	14,2‰	8,0‰
Espérance de vie à la naissance	84,7	82,7	86,8	78,7	80,1	78,4	80,5	79,4	79,1	78,5	77,4	72,7	82,7	67,7	78,0
Âge moyen de la mère à la naissance	-	-	31,9	30,0	31,4	30,5	31,4	31,5	29,7	30,8	30,0	28,4	30,6	27,5	28,0
Indice Synthétique de Fécondité	1,9	-	-	2,0	1,4	1,4	1,5	1,4	2,0	1,5	1,6	1,5	1,4	1,6	2,1
Taux de nuptialité	7,8‰	-	-	3,6‰	3,4‰	4,6‰	5,3‰	3,4‰	4,5‰	3,3‰	4,4‰	7,2‰	5,8‰	8,9‰	7,2‰
Âge au 1 ^{er} mariage Hommes	-	32,1	-	31,6	32,8	33,0	31,4	32,0	30,7	32,5	-	26,5	30,5	27,0	28,8
Âge au 1 ^{er} mariage Femmes	-	-	29,6	29,6	29,7	30,0	29,1	29,8	28,5	30,3	-	24,7	28,8	24,4	26,9
Taux brut de divorce	4,3‰	-	-	2,0‰	0,9‰	2,3‰	2,2‰	2,2‰	2,1‰	2,1‰	1,9‰	1,5‰	2,0‰	4,8‰	3,7‰

Sources : ONU, Eurostat et Banque Mondiale

8 Définitions¹

âge : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. La méthode de calcul retenue est celle d'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année considérée et l'année de naissance de l'individu.

âge médian : Âge qui divise la population en 2 groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, et l'autre moitié plus âgée.

âge moyen : Moyenne de l'âge des individus qui constituent cette population.

décès : Tout décès survenu sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à la Société Monégasque de Thanatologie. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de toute personne informée du décès.

divorce : Le jugement de divorce rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco est signifié par l'Officier de l'Etat Civil. Ce jugement est transcrit sur les registres de l'Etat Civil et mentionné en marge des actes de naissance et de mariage de chacun des époux.

espérance de vie : L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x qui est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Ainsi, contrairement à ce que l'intitulé « espérance de vie » peut laisser penser, ce n'est pas une prévision quant aux probabilités de décès des années ultérieures : dire par exemple que l'espérance de vie des hommes en 2012 est de 82,7 ans ne signifie pas que les hommes nés en 2012 vivront en moyenne 82,7 ans. Ils vivront en moyenne 82,7 ans seulement si les conditions de mortalité qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie vont correspondre à celles de l'année 2012.

indice synthétique de fécondité (ISF) : Nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

mariage : Le mariage ne peut être célébré que si l'un des futurs époux au moins est domicilié ou séjourne à Monaco de manière continue depuis plus d'un mois. Avant la célébration de mariage, l'officier de l'état civil fait une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie pendant 10 jours. Le mariage ne peut être célébré qu'à l'expiration de ce délai. Le mariage est dissous soit par la mort de l'un des époux soit par le divorce.

naissance : Toute naissance survenue sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration est faite par l'Officier de l'Etat Civil dans les quatre jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis le 8 janvier 1993, lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'état civil, l'officier de l'état civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès. Cet acte est inscrit à sa date sur les registres de décès.

pays de résidence : Le pays de résidence est le pays de l'adresse déclarée au Service de l'Etat Civil - Nationalité de la Mairie de Monaco.

séparation : La séparation de corps peut être prononcée dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. La séparation supprime le devoir de cohabitation. Lorsqu'elle a duré deux ans, la séparation de corps est, à la demande d'un époux, convertie de droit en divorce.

¹ Sources : INSEE, Eurostat, Population Reference Bureau

sex ratio (ou rapport de masculinité) : Rapport entre le nombre d'individus de sexe masculin et le nombre d'individus de sexe féminin. Il est exprimé comme nombre d'hommes pour 100 femmes. Par extension, le **sex ratio à la naissance** représente le nombre de garçons nés pour 100 filles.

situation familiale: Il existe 5 situations familiales :

- célibataire : personne non mariée ;
- marié : personne unie à une autre par le mariage ;
- veuf : personne dont le conjoint est décédé ; La femme veuve ne peut se remarier avant l'expiration d'un délai de 310 jours à compter du décès de son mari.
- divorcé : personne mariée dont le mariage a été dissous par jugement de divorce qui a été porté en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance.
- séparé : personne mariée pour laquelle la mention d'un jugement de séparation de corps a été porté en marge de l'acte de mariage.

solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

taux brut de divorce : Rapport entre le nombre de divorces de l'année considérée et la population de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de divorce par durée du mariage : Le taux de divorce par durée du mariage peut être calculé pour chaque année civile n en reliant le nombre de divorces à la fin de x années de mariage au nombre initial de mariages durant l'année n-x.

taux de fécondité général (également appelé taux de fécondité) : Rapport entre le nombre de naissances vivantes à la population des femmes âgées de 15 à 49 ans.

taux de mortalité : Rapport du nombre de décès de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de natalité : Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de nuptialité : Nombre de mariages célébrés pour 1 000 personnes de la population totale pour une année donnée. Il est exprimé en ‰.

transcription : Tout acte de l'état civil d'une personne de nationalité monégasque dressé dans un pays étranger est transcrit, à Monaco, par l'officier d'état civil.

La transcription est effectuée dans l'un des registres de naissance, mariage ou de décès.

L'acte de l'état civil établi par une autorité étrangère ne pourra être transcrit que s'il a été préalablement légalisé. Il devra préalablement être traduit en langue française, soit par un traducteur agréé par l'autorité judiciaire, soit par l'agent diplomate ou le consul de Monaco.